

MONTS D'ARDÈCHE

le **journal**  
*du parc*



N°13 - Automne 2012

JOURNAL D'INFORMATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

**\* Dossier**  
**La Charte du Parc 2013-2025**

**\* Nature/culture**  
**Opération élagage**

**\* Rendez-vous**

**Ardurables**  
**Résidence à la Maison du Parc**  
**Cinéma au village**



Parc  
naturel  
régional  
des Monts d'Ardèche

# édito



Le dossier de ce numéro est important ; il résume la Charte 2013 - 2025 du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Cette Charte en gestation depuis plusieurs années va faire l'objet d'une enquête publique du 19 novembre au 21 décembre 2012 puis sera proposée au vote des communes et communautés de communes durant le printemps 2013. Fin 2013, le Premier Ministre devrait renouveler le label Parc pour douze ans.

Douze années pour rendre le Parc plus proche et plus à l'écoute de ses habitants et de ses entrepreneurs parce que c'est la condition nécessaire pour agir dans la durée.

Douze années pour développer l'innovation et relever les défis posés à notre territoire par les mutations en cours à l'échelle planétaire.

Douze années pour montrer qu'il est possible d'avancer en prenant appui sur la capacité d'initiative et de création des entrepreneurs, habitants et élus qui agissent sur ce territoire.

Douze années durant lesquelles douze objectifs majeurs seront à atteindre, tous ensemble, et faire des Monts d'Ardèche un territoire remarquable dans le jardin planétaire de demain.

**Lorraine CHENOT**  
**Présidente du Parc**

## sommaire

**P.3 à 4** actualités

**P.5** focus Leader

**P.6** portraits / initiatives

**P.7** la maison du parc

**P.8 à 11** dossier

**La Charte du Parc 2013-2025**

**P.12** la vie du parc en images

**P.13** nature / culture

**Opération élagage**

**P.14** rendez-vous

**Ardurables**

**Résidence à la Maison du Parc**  
**Cinéma au village**

**P.15** éphéméride et coin lecture

**P.16** rubriktoparc

**POUR RESTER INFORMÉ : [www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)**

Journal du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - Semestriel  
Directeur de la publication et de la rédaction : Lorraine CHENOT  
Secrétaire de rédaction : Sophie SEVOS  
Rédaction et lecture : Equipe du Parc  
Conception, création et réalisation graphique : APIDEE  
Crédits : Séverine Baur, CRTE Rhône-Alpes,  
CAUE de l'Ardèche, Frédo Pijnaken, Jo. weber-fotolia.com  
Photo de couverture : Michel Rissoan  
Impression : Imprimerie Rockson (83)  
ISSN : 1953 - 1370

Syndicat Mixte Parc naturel régional des Monts d'Ardèche  
Domaine de Rochemure - 07380 Jaujac  
Tél. 04 75 36 38 60 - Fax 04 75 36 38 61  
[accueil@parc-monts-ardeche.fr](mailto:accueil@parc-monts-ardeche.fr)





## Géoparc : Inscrire les Monts d'Ardèche sur la liste du patrimoine géologique mondial

Le Parc des Monts d'Ardèche possède sur son territoire un patrimoine géologique remarquable (notamment lié au volcanisme) qui a façonné son paysage, son histoire et ses activités. La plupart des sites naturels emblématiques du Parc sont d'ailleurs avant tout des sites géologiques (Mont Gerbier de Jonc, Pont du Diable, Cascade du Ray-Pic...). Ce patrimoine est porteur de sens en termes d'éducation au territoire et de développement économique. C'est pourquoi, le Parc souhaite obtenir pour le territoire une labellisation en tant que Géoparc afin d'inscrire les Monts d'Ardèche sur la liste du patrimoine géologique mondial.

### Un Géoparc, qu'est-ce que c'est ?

C'est un label mondial soutenu par l'UNESCO. Il reconnaît la richesse géologique d'un territoire ainsi que sa mise en valeur. Cette richesse géologique est mesurée à travers l'identification de "géosites", sites géologiques d'une importance particulière en fonction de leur qualité scientifique, leur rareté, leur esthétique ou leur valeur éducative.

### Un Géoparc, qu'est ce que ça change pour le territoire ?

C'est un outil de développement durable. Un Géoparc contribue au développement touristique d'un territoire autour des richesses de la terre. Il s'agit avant tout de mettre en valeur les géosites identifiés sur le territoire.

Pour y parvenir, trois axes sont privilégiés :

- la connaissance et la conservation des sites géologiques remarquables,
- la transmission des connaissances scientifiques (tables et sentiers d'interprétation, expositions...),
- le développement d'un tourisme doux.

L'objectif étant que chaque habitant du Parc et chaque visiteur redécouvre les Monts d'Ardèche sous un angle nouveau et que le territoire se développe durablement autour d'un label mondial soutenu par l'UNESCO.

### Des actions en cours et à venir

Si ce label reconnaît le travail déjà accompli, dans les mois et les années à venir, de nouveaux aménagements de géosites verront le jour. Pour l'instant, le Parc réalise un recensement de l'ensemble des géosites pour présenter une candidature à l'UNESCO à l'automne 2013. D'ici là, n'hésitez pas à découvrir les sentiers d'interprétation du Parc sur la géologie : la Coupe d'Aizac, les Volcans des deux mondes...

## La première centrale villageoise photovoltaïque des Monts d'Ardèche en bonne voie !



© CAUE de l'Ardèche

**En 2010, la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres a souhaité participer à l'expérimentation d'une centrale villageoise photovoltaïque, société locale de production d'électricité renouvelable.**

Cette démarche porte sur deux aspects. Le premier consiste à travailler avec des professionnels qualifiés sur l'intégration paysagère de panneaux photovoltaïques sur toitures au cœur des hameaux et villages des Monts d'Ardèche. Le second point est la place prépondérante des habitants puisqu'ils sont décisionnaires dans l'élaboration de ce projet. De plus, le citoyen intéressé peut intervenir à différents niveaux : en tant que loueur de toiture et/ou en tant qu'actionnaire pour vendre de l'énergie photovoltaïque. Les habitants et les élus participant aux groupes de travail ont fait le choix du hameau du Chambon-de-Bavas sur la commune de Saint-Vincent-de-Durfort et ont décidé de monter une Société Coopérative à Intérêt Collectif (SCIC).

La SCIC promeut des valeurs collectives et doit avoir un double objectif : efficacité économique et dimension sociale. Elle fonctionne selon le principe coopératif "un associé, une voix" indépendamment des nombres de parts détenues par chacun.

Elle permet aussi l'investissement public et privé. Ainsi les collectivités pourront, si elles le souhaitent, prendre des parts dans la société au même titre que les citoyens, désirant investir dans la production d'énergie verte.

Il reste maintenant à rédiger les statuts de cette société. Si vous êtes intéressés, prenez part à la démarche !

Pour en savoir plus :

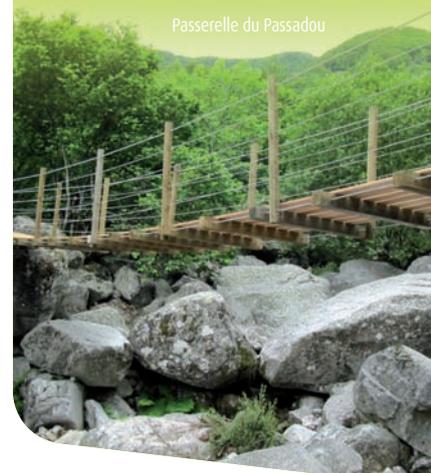
<http://www.centralesvillageoises.fr>  
ou contacter la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres au 04 75 66 07 01  
ou par mail : [conomie@eyrieux-aux-serres.fr](mailto:conomie@eyrieux-aux-serres.fr)



## La passerelle du Passadou à Mayres, enfin de retour !

La passerelle du Passadou, qui franchissait le ruisseau de Peyrolle au dessus de Mayres, avait été emportée par une violente crue il y a une vingtaine d'années.

Avec le soutien de la municipalité de Mayres, de la communauté de communes des Grands Serres, du Parc naturel régional de Monts d'Ardèche et du Pays d'Ardèche méridionale, un chantier a été lancé fin 2011 par l'association des amis de Mayres pour créer une nouvelle passerelle respectant les principes du développement durable. Pour ce faire, des matériaux locaux ont été utilisés, ainsi que la traction animale pour acheminer sur le site les outils et éléments de construction. Aujourd'hui terminé, cet ouvrage bois facilitera l'accès au chemin de randonnée d'Abraham.



Passerelle du Passadou

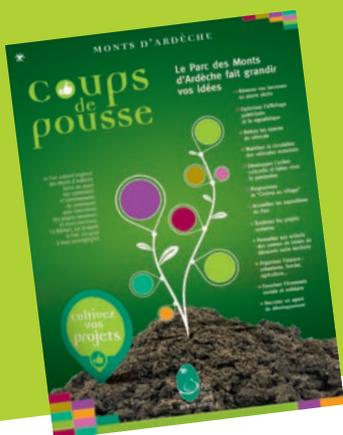


## opération "coups de pousse du parc"

C'est en Mars 2012 que le Parc a lancé l'opération "Coups de pousse" qui vise à concrétiser des projets novateurs et expérimentaux : de la rénovation des terrasses en pierre sèche jusqu'au soutien de projets scolaires en passant par l'organisation de l'espace urbain, foncier ou agricole, ce sont 12 thèmes sur lesquels le Parc s'est engagé à accompagner techniquement et financièrement les communes, communautés de communes et associations du territoire.

Lors du dernier comité syndical d'octobre, le Parc a présenté l'état d'avancement des projets, et le bilan s'avère plus que positif puisque 101 communes sont à ce jour concernées par l'un des Coups de pousse! Et l'opération ne s'arrête pas là, des projets sont déjà engagés pour 2013. Des nouveaux thèmes seront également proposés.

Description des Coups de pousse et renseignements sur : [www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)



## Une boucle équestre dans le Parc des Monts d'Ardèche

Les randonneurs équestres peuvent désormais partir à la découverte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche sur un nouvel itinéraire, via une boucle de 165 km qui les emmènera de l'Eyrieux au Gerbier de Joncs, en passant par les crêtes Boutiérotes, le Mézenc, avec une escapade en Haute-Loire.



© CRTE Rhône-Alpes

Paysages sauvages à couper le souffle, villages de caractère, lieux de mémoire, ce parcours offre à l'émerveillement des cavaliers une étonnante diversité. Il faut compter une semaine pour faire la totalité de la boucle principale et des variantes plus courtes sont possibles. L'itinéraire s'appuie sur des sentiers balisés pédestres dont l'accessibilité aux chevaux a été reconnue. Plus de trente hébergeurs pouvant accueillir une clientèle de cavaliers ont été recensés sur l'itinéraire ou à proximité. L'association Randocheval07 a participé au projet, et le CRTE Rhône-Alpes apporte son soutien technique et financier à cette création, au niveau de la promotion et prochainement pour le balisage qui est à l'étude.

### Bon à savoir

Le document de promotion "cartoguide équestre", édité par le Parc, porte au recto une carte au 1/100000<sup>e</sup> et au verso une liste d'hébergeurs et d'adresses utiles ; il a été présenté au Salon du Randonneur de Lyon en Mars 2012. Il est disponible dans les offices de tourisme. Le document et les parcours sont consultables gratuitement sur le site [www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr) (rubrique "découvrir les Monts d'Ardèche").



## Rénovation de toitures en lauzes et genêts



Les toitures en lauzes de schistes (Cévennes) ou de phonolithes (région des Sucs) ainsi que les toitures de genêts constituent une des spécificités des Monts d'Ardèche. Ce patrimoine nécessite bien souvent des travaux de rénovation importants. En 2011, Le Parc était présent au lancement du chantier du toit de l'église Prunet rénové par l'entreprise Deffreix (Planzolles) avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Pour la période 2012-2014, et toujours avec la Fondation du Patrimoine, le Parc relance son soutien à la rénovation de toitures de lauzes et de genêts. Cette aide est destinée aux propriétaires privés et aux collectivités locales. En 2012, deux projets de rénovation ont d'ores et déjà été retenus : la ferme d'Orcières à Sablières et l'église de Beaumont.

Pour tout renseignement, contacter le Parc (04 75 36 38 60) ou la Fondation du Patrimoine (04 37 50 35 78)



## Bienvenue sur la Dolce Via

Grâce au travail d'aménagement conduit par la communauté de communes d'Eyrieux-aux-Serres (sécurisation de la voie par des garde-corps, création d'un sol adapté aux usages non motorisés), l'ancienne voie ferrée de la vallée de l'Eyrieux, devenue Dolce via, peut désormais être parcourue à pied, cheval ou vélo.

Au-delà des 17 km inaugurés le 30 juin dernier, l'ambiance des gorges et les paysages préservés de cette vallée constituent un des grands atouts de la voie douce qui mène de La Voulte-sur-Rhône à Saint-Agrève. Si tous les tronçons ne sont pas encore réhabilités, une vraie dynamique est en cours et les visiteurs et familles trouvent déjà plus de 30 km aménagés et prochainement signalés.

Gageons que cette première voie douce des Monts d'Ardèche entrainera le développement de nouvelles activités touristiques pour l'accueil des randonneurs, cyclistes et cavaliers.



## Vivre et créer dans les Monts d'Ardèche

Programme européen Leader

Le programme européen Leader porté par le Parc soutient le maintien et l'accueil d'actifs. Trois projets illustrent comment des acteurs se mobilisent localement pour créer de l'activité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

### Contribuer à la réduction des déchets

A Vernoux-en-Vivarais, grâce à une forte mobilisation locale (site de proximité, commune, communauté de communes, services de l'Etat, Conseil général, Parc des Monts d'Ardèche...), l'association Tremplin Horizon ouvrira prochainement une ressourcerie.

Cette structure vise à créer de l'activité en favorisant l'insertion et en contribuant à la réduction, au réemploi et au recyclage des objets mis au rebut. Des activités annexes seront associées à cette ressourcerie dans le cadre d'ateliers et chantiers d'insertion pour permettre la création de neuf postes de travail privilégiant notamment un public féminin.

#### Bon à savoir

Tremplin Horizon participera à la semaine européenne de réduction des déchets du 17 au 24 novembre.

Un exemple de ressourcerie : Chrysalide à Saint-Etienne



### Valoriser la mémoire industrielle du bijou

Saint-Martin-de-Valamas est le berceau historique de l'implantation de l'industrie du bijou en Ardèche. La communauté de communes des Boutières, désormais propriétaire du bâtiment ayant accueilli la première usine dans les années 1860, souhaite valoriser ce patrimoine industriel (savoir-faire et mémoire collective).



Bâtiment de "l'Atelier du bijou" à Saint-Martin-de-Valamas

Pour cela, elle a décidé de soutenir la réalisation d'un chantier d'insertion ayant pour support la mémoire industrielle du bijou afin d'impliquer des habitants rencontrant des difficultés d'insertion, en particulier des femmes. Sur sept mois, les huit salariés du chantier d'insertion conduiront un recueil de mémoire sur le bijou qui aboutira à la réalisation d'un film documentaire mi-2013. Un projet à suivre conduit en partenariat avec Accés Emploi, le Site de proximité des Boutières et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

### Redonner vie à une calade emblématique

Après une première étude et des chantiers internationaux, la commune de Montpezat-sous-Bauzon poursuit la réhabilitation de la calade historique du Faud en initiant un chantier pilote d'un nouveau genre.

Pendant six mois, cinq jeunes encadrés par l'association "études ET chantiers" ont réhabilité certaines portions en pierre sèche, afin d'ouvrir la voie à une valorisation économique, touristique et éducative. Ils ont aussi organisé des animations afin d'inscrire ce site dans sa vie locale, et testé quelques actions qui pourraient s'y développer. Ils ont avancé sur leurs projets professionnels en acquérant des compétences relevant d'un nouveau métier de valorisateur du patrimoine, et pour parties d'autres métiers existants (animateur du tourisme local, ouvrier du bâti ancien, paysagiste...).



La commune souhaite maintenant continuer avec eux la réhabilitation de la calade, sa valorisation (sentier d'interprétation) et la concrétisation d'une calade pourvoyeuse d'emplois, d'activités et de lien social.



**Vivre et créer** dans les  
**Monts d'Ardèche**

Programme européen Leader

## Une école d'une nouvelle ère à Thueyts

**Un outil de formation innovant est né au château de Blou : une entreprise d'entraînement pédagogique.**



Premier jour de fonctionnement de l'entreprise d'entraînement pédagogique

Sa vocation est de former annuellement une cinquantaine de demandeurs d'emploi à différents métiers, en simulant une agence réceptrice de tourisme. Les stagiaires occuperont, comme dans une entreprise, des postes de travail. Accueil et relation client, animation et gestion d'activités touristiques, connaissance et valorisation du patrimoine, gestion comptable et ressources humaines, management, langues, informatique, seront autant d'activités développées et de compétences acquises.

Pilotée par le GRETA VIVARAIS PROVENCE et la CCI de l'Ardèche, en lien avec la Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale, la commune de Thueyts et de nombreux partenaires dont le Parc, cet outil est financé par la Région Rhône-Alpes, Agefiph, l'Europe et Pôle Emploi.

## Une huile... éthique !

**L'huile de friture usagée est un produit toxique. Déversée dans les canalisations ou dans la nature, elle dégrade l'eau, la faune, la flore. La loi oblige les professionnels de la restauration à collecter leurs huiles alimentaires usagées (HAU) et à les faire éliminer par un procédé spécifique.**



C'est là que l'association Huiletic s'est donnée pour défi de revaloriser ces déchets en énergie respectueuse. Née d'un désir de participer concrètement au respect et à la protection de la nature, Huiletic a été créée en 2010 à Asperjoc. Elle met à la disposition de ses adhérents (restaurants, campings, collectivités...) un service gratuit de collecte de leurs huiles alimentaires usagées.

Fin 2011, plus de 70 tonnes d'huiles ont été collectées auprès de plus de 350 établissements. Ces déchets pour l'instant deviennent une matière première pour la fabrication de carburant.

### De la friteuse jaillit l'huile de tronçonneuse !

Huiletic a le projet aujourd'hui de revaloriser ces huiles usagées en énergie renouvelable, en développant une filière de fabrication d'huile de tronçonneuse. Un partenaire technique de Huiletic a développé à partir des HAU un lubrifiant pour chaîne de tronçonneuse biodégradable, qui présente de très bons avantages techniques et écologiques (bonne tenue aux basses températures, faible impact environnemental).

Le Parc et un groupement d'entreprises de travaux forestiers se proposent de tester ces huiles biodégradables lors de travaux sur le territoire.



L'équipe de Huiletic

### Une entreprise locale et solidaire

Les trois membres anciennement bénévoles de Huiletic ont pu aujourd'hui créer leur emploi. L'association est à présent labellisée entreprise solidaire, pour les valeurs qu'elle porte et pour son travail permanent de sensibilisation auprès de tous les publics.

Contact : Huiletic, le Rigaudel, 07600 ASPERJOC  
Tél. 04 75 88 17 53  
huiletic@gmail.com - www.huiletic.fr

les  
**Séjours CréActifs**  
sont faits pour vous !

**zoom sur trois outils pour les porteurs de projets qui souhaitent développer une activité :**

- Créafil : créé accompagné ! Où que vous soyez en Rhône-Alpes, trouvez les professionnels, près de chez vous ou de votre projet, pour vous guider dans vos démarches de création d'entreprise : [www.creafil.rhonealpes.fr](http://www.creafil.rhonealpes.fr)
- Journées de préparation à l'installation en centre Ardèche : en mars 2013, trois jours pour préparer votre installation en centre Ardèche avec les Sites de proximité des Boutières et CeDRE
- Séjours CréActifs en sud Ardèche : vous souhaitez vous installer en sud Ardèche et créer votre activité ? Pour anticiper et confronter votre projet au territoire, les Séjours CréActifs sont faits pour vous et proposent un accompagnement de votre projet par le Site de proximité sud Ardèche et un hébergement facilité d'octobre à mars.

Toutes les informations sur [www.vivre-monts-ardeche.fr](http://www.vivre-monts-ardeche.fr)





## Une saison estivale prometteuse à la Maison du Parc

**Ouverte du 8 juin au 31 août, tous les jours, la Maison du Parc a accueilli 2677 visiteurs, chiffre en net progrès par rapport à la saison 2011.**

Certes, l'amplitude d'ouverture hebdomadaire était renforcée avec l'accueil le week-end et les jours fériés, mais les chiffres de fréquentation comparés entre 2011 et 2012 pour les mois de juillet et août sont là : 381 visiteurs en juillet 2011 contre 997 en juillet 2012, 506 en août 2011 contre 1327 en août 2012. En complément de la visite de la Maison du Parc, 446 personnes ont suivi les visites guidées par Amandine ou Sébastien, stagiaires au Parc. Parmi les thèmes déclinés lors de ces visites, celles consacrées à l'histoire et l'environnement de Jaujac ainsi que celles sur le volcanisme ont eu la préférence des visiteurs. L'Office de tourisme basé à Jaujac, qui accueille plus de 6000 visiteurs, a été un très bon relais.

Les questionnaires remplis par les visiteurs ont permis d'enregistrer un taux de satisfaction élevé concernant l'offre proposée : les expositions, en particulier l'observatoire photographique des paysages, l'espace dédié aux enfants et le coin librairie ont particulièrement plu. Les visiteurs ont signalé qu'ils aimeraient pouvoir déguster et acheter des produits "marqués Parc" sur place. Ils ont également manifesté leur intérêt pour une mise en valeur de la Source du Peschier, tout comme les espaces verts aux alentours de la Maison du Parc.

La saison 2013 verra ces attentes légitimes satisfaites puisque le projet de mise en valeur du Domaine de Rochemure, en cours de validation, sera inauguré en juin prochain.

## Faire l'école à la Maison... du Parc !

**Durant l'année scolaire 2011/2012, la Maison du Parc a accueilli une multitude d'enfants venant d'écoles ou de centres de loisirs.**

Ce sont près de 700 élèves qui ont parcouru le domaine de Rochemure à la découverte de la mare aux libellules, du volcan ou bien encore de la Maison du Parc. Le 21 juin dernier, dans le cadre des appels à projets, les enfants de l'IME de Lalevade, de l'école de Jaujac, des collèges de Montpezat et de Vals sont venus pour une journée de restitution. Au programme : présentation des projets "Paysages" sur lesquels ils avaient travaillé durant toute l'année, "chasse" au paysage, expositions mais aussi jeux, goûter et rigolades.



Le Parc conduit une réflexion autour de l'accueil du jeune public. Très concrètement, il s'agira de préciser le déroulement des animations, leur nombre et leur durée, les approches et le matériel nécessaire en fonction des publics et des thématiques retenues. Il faudra ensuite concevoir les outils et supports, définir les équipements pédagogiques nécessaires et les ressources humaines en tenant compte des différents objectifs, du nombre d'enfants, de leur tranche d'âge et de la saison.

L'objectif est un démarrage à la rentrée 2013/2014 pour qu'à la fin de la prochaine Charte chaque enfant des Monts d'Ardèche ait bénéficié d'une journée de sensibilisation sur le site de Rochemure. Pour cela, le Parc est aidé par le réseau des partenaires éducatifs et le bureau d'étude Pédagogia Conception.

**Renseignements : Arnaud Bérat  
aberat@parc-monts-ardeche.fr - 04 75 36 38 72**



## flash sur l'observatoire photographique des Monts d'Ardèche

La réalisation de l'observatoire photographique des Monts d'Ardèche est confiée depuis 2005 à Geoffroy Mathieu et Bertrand Stoffleth, photographes formés à l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles.

Durant cette saison estivale, l'observatoire photographique a été doublement mis à l'honneur : L'exposition "La dynamique des paysages" a été accueillie à la Maison du Parc. Elle a été appréciée des nombreux visiteurs en offrant un regard inédit sur les paysages des Monts d'Ardèche et leurs évolutions.

Le travail de nos photographes a également été mis en avant à l'occasion des rencontres photographiques d'Arles organisées du 02 juillet au 23 septembre 2012.

Prochaine étape : la diffusion de l'observatoire photographique sur le site internet du Parc en 2013.





## La charte du parc 2013-2025



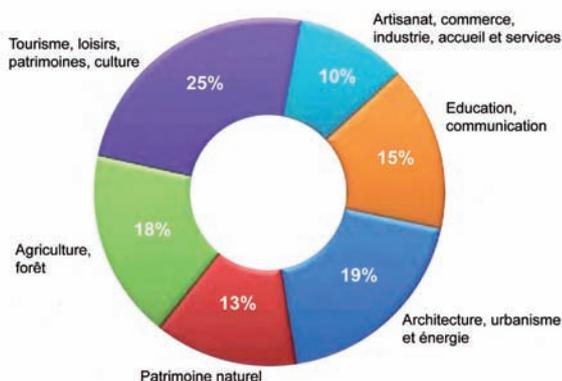
**Tous les douze ans, les Parcs naturels régionaux doivent renouveler leur Charte. C'est au tour du Parc des Monts d'Ardèche, qui termine cette année la rédaction de sa deuxième Charte, avec une enquête publique à ne pas manquer ! Ce dossier vous propose de refaire un tour dans les coulisses du Parc et de sa Charte.**

### Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

C'est un territoire rural auquel le ministère du Développement durable a décerné le label "Parc" pour deux raisons : pour la qualité de ses patrimoines naturels et culturels, et parce que ses communes se sont rassemblées autour d'une Charte. Dans cette Charte sont inscrits les engagements pour un développement local, social, économique et culturel, qui soit respectueux des Hommes, de leur environnement et des patrimoines.

Le syndicat mixte du Parc comprend une équipe de quinze techniciens, chargés d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités, associations et professionnels, sur cinq missions : l'aménagement du territoire, la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, le développement économique, social et culturel, l'éducation au territoire et l'expérimentation. Pour 1,45 € cotisés annuellement par habitant, 26 € sont amenés par le Parc qui recherche des financements auprès des Régions, de l'Europe, des Départements et de l'Etat.

**Depuis 10 ans, le Parc a soutenu techniquement et financièrement des actions dans les domaines suivants :**



### Pourquoi renouvelle-t-on la Charte du Parc ?

La Charte est un contrat valable 12 ans. Sa réactualisation permet de dresser un bilan et de prendre en compte les évolutions du contexte. Ainsi, la nouvelle Charte affirme l'opposition du Parc à toute exploration ou exploitation de gaz de schiste qui puisse impacter son territoire, ou encore l'interdiction des cultures OGM sur le territoire. Elle fixe aussi des objectifs concernant les pratiques d'agriculture biologique, la consommation responsable, l'énergie, l'urbanisme, la démocratie participative, etc.

### 10 ans d'actions du Parc :



Cette publication gratuite, à destination de tous les publics, rend compte des types d'actions réalisées à travers une trentaine d'exemples. Vous pouvez la télécharger sur le site du Parc ou la commander au : 04 75 36 38 60 ou [accueil@parc-monts-ardeche.fr](mailto:accueil@parc-monts-ardeche.fr)

### Quelles sont les prochaines étapes pour obtenir le reclassement ?

La première version de la Charte a reçu cet été l'avis positif du ministère du Développement durable. Elle sera donc soumise à enquête publique du 19 novembre au 21 décembre 2012 : tout citoyen pourra exprimer son soutien, ses souhaits ou sa désapprobation. Les résultats de cette enquête pourront amener à modifier une dernière fois la Charte, avant que les communes et communautés de communes ne fassent leur choix au printemps 2013 : adhérer ou non au Parc. Il faudra enfin attendre le décret de reclassement "Parc" signé par le Premier Ministre.

## Les ambitions d'ici 2025

### BIODIVERSITÉ

#### Impliquer tous les acteurs dans la protection et la gestion du patrimoine naturel de notre territoire, unique en Europe.

La diversité et la qualité des milieux naturels sur notre territoire sont le signe d'un écosystème en bonne santé, bénéficiant à tous et dont nous sommes tous responsables. C'est pourquoi la Charte met l'accent sur la sensibilisation et l'information des élus, habitants, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme... Parallèlement, le Parc poursuit ou initie des programmes de conservation et de gestion des espaces et espèces menacés. De plus, il travaillera sur les espaces dits "ordinaires", qui participent aux continuités écologiques. Les communes ont un rôle à jouer, en protégeant les espaces naturels dans leurs documents d'urbanisme, ou en réglementant certains chemins pour que les sports motorisés puissent être pratiqués hors des lieux les plus problématiques. Le mot d'ordre n'est pas de contraindre, ni d'interdire, mais de convaincre et de responsabiliser. Enfin, face aux dégâts considérables causés par les sangliers, le Parc travaillera avec les acteurs concernés pour rechercher des solutions adaptées.



## EAU



### Préserver et gérer durablement le capital en eau, d'une qualité rare.

Pour être complémentaire aux syndicats de rivière et structures de gestion de l'eau, le Parc apportera sa vision à l'échelle des Monts d'Ardèche et mobilisera l'ensemble de ses partenaires pour traiter les questions d'économie de l'eau, de lutte contre les pollutions, de préservation et de restauration des zones humides et des rivières. Il accompagnera notamment les filières et entreprises volontaires dans la mise en place de démarches écologiquement compatibles. L'innovation, c'est aussi sa plus-value : il expérimentera par exemple avec les producteurs d'hydroélectricité des moyens de limiter l'impact des ouvrages sur les milieux, tout en recherchant une meilleure performance énergétique et environnementale.

## PATRIMOINE CULTUREL

### Valoriser les patrimoines culturels : répondre aux modes de vie contemporains et aux nouveaux usages, tout en respectant l'identité locale.

Un "Observatoire du patrimoine culturel" sera créé pour centraliser et diffuser les données sur les patrimoines, les acteurs concernés et les initiatives. L'architecture locale (habitats et fermes traditionnels, toitures de lauzes et genêts...), le patrimoine agricole (terrasses, clèdes, béalières, sources, les différentes variétés de fruits et légumes, savoir-faire traditionnel...) et le patrimoine industriel (bâtiments et savoir-faire relatifs au textile, au bijou, à la papeterie, au tanin...) feront l'objet d'une attention particulière. Le Parc travaillera aussi aux côtés de la Chambre des métiers, de la Maison de l'Emploi et de Polénergie pour mettre en place des formations et outils de recommandations en matière de construction, réhabilitation et rénovation. Les communes s'engagent à respecter les sites et édifices d'intérêts patrimoniaux et à solliciter le Parc en amont des projets d'aménagement.



## PAYSAGES

### Ne pas subir mais choisir l'évolution de nos paysages.

Les paysages sont déterminants dans l'attachement des habitants à leur territoire. Ils font aussi la signature des Monts d'Ardèche aux yeux des visiteurs, artistes et futurs habitants. Mais leurs transformations peuvent être rapides et irréversibles. Le Parc propose donc d'accompagner les collectivités locales pour préserver ce qui fait la qualité et l'originalité de leur territoire : les silhouettes villageoises et les terrasses remarquables, les paysages agricoles, naturels et géologiques, les points de vue exceptionnels... Il propose des formations et outils stratégiques (chartes paysagères), réglementaires (Plans Locaux d'Urbanisme) ou pratiques (guide de recommandations...). Les communes s'engagent à respecter et faire respecter les règles de conduites inscrites dans la Charte, comme :



## URBANISME

### Promouvoir un urbanisme durable, économe et innovant.

Les Plans Locaux d'Urbanisme, et à plus grande échelle les "Schémas de Cohérence Territoriale", permettent aux collectivités d'organiser l'occupation de l'espace sur le long terme. Le Parc propose de les soutenir techniquement et financièrement dans ces démarches, pour préparer l'aménagement des territoires de façon pertinente et économe : c'est-à-dire au regard des tendances socio-économiques, des besoins en logements, activités, transports... tout en réduisant la consommation des espaces agricoles et en préservant les ressources naturelles (eau, sols, forêts...). Les façons de construire les villages et bourgs sont déterminantes et peuvent aggraver notre vulnérabilité face à l'augmentation des coûts de l'énergie, des transports, face aux aléas liés au changement climatique (incendies, inondations...) face aux besoins alimentaires futurs, etc. Les collectivités s'engagent à un urbanisme économe (en espaces, en réseaux, etc.), innovant (éco-habitat), en consultant la population.

## ÉCONOMIE DURABLE

### Soutenir les professionnels qui s'engagent à des pratiques respectueuses de l'Homme et de son environnement.

Le Parc travaille depuis maintenant dix ans dans l'accompagnement des entreprises du territoire, qu'elles soient du secteur agricole, forestier, touristique, artisanal ou industriel. Le but est de favoriser le changement des pratiques, pour que production et viabilité économique riment avec compatibilité environnementale et sociale. La deuxième Charte poursuit donc les efforts engagés, notamment à travers la marque "Parc naturel régional" décernée aujourd'hui à plus d'une centaine d'entreprises "éco-responsables". De plus, le principe d'interdiction des cultures d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire du Parc est désormais inscrit dans la Charte, ce qui est une première au niveau national.





## ÉCONOMIE LOCALE ET QUALITÉ

**S'appuyer sur les produits et savoir-faire spécifiques des Monts d'Ardèche, pour distinguer et renforcer l'économie locale.**

La marque "Parc naturel régional" est aussi attribuée aux entreprises qui valorisent un produit et/ou un savoir-faire emblématique du territoire, comme les produits dérivés de la châtaigne, la myrtille, le miel, les olives, le vin (Chatus), les eaux minérales, ou encore des prestations touristiques. L'intérêt est de diversifier et valoriser les productions et prestations, tout en misant sur des démarches de qualité. L'accompagnement proposé par le Parc et ses partenaires (Chambres consulaires, Syndicats de Pays, Maison de l'emploi...) consiste à prendre en charge une partie des "risques" financiers que les entreprises ne pourraient assumer seules : il accompagne des filières et groupements professionnels sur des diagnostics environnementaux, des formations, de l'acquisition de nouvelles compétences et équipements, de la promotion...



liés aux spécificités du territoire : écotourisme, métiers de l'environnement, déchets verts, éco-construction, filière bois, métiers d'art, services à la personne, télétravail, économie sociale et solidaire, métiers de la santé... Enfin, il accompagne des projets économiques d'envergure, comme "la Vallée du bijou" sur les communautés de communes du Pays du Cheylard et des Boutières.

## LE PARC ET LES HABITANTS

**Impliquer élus et habitants dans la concrétisation de la Charte, rendre les publics acteurs de l'avenir de leur territoire.**

Trop d'élus et d'habitants méconnaissent encore le Parc et ses actions. Le Parc renforce donc sa communication, sa présence sur les réseaux sociaux, ses liens avec les médias locaux (radios locales associatives, presse, TV...). Il missionne des « ambassadeurs » parmi les élus, habitants et collectifs volontaires pour relayer l'information du public vers le Parc, du Parc vers le public. Parallèlement, il fait évoluer sa mission d'éducation : pour faire des jeunes publics des "éco-citoyens de demain", il développe de la pédagogie par l'action et propose des "classes Parc". Il s'adresse aussi aux adultes, à travers des chantiers patrimoniaux par exemple. Enfin, la Maison du Parc à Jaujac devient un lieu phare, ouvert l'été à tous les publics, en lien avec un réseau de Maisons et Musées répartis sur tout le territoire.

## ÉNERGIE ET CLIMAT

**Se mobiliser autour des ressources énergétiques et du changement climatique.**

Si les tendances actuelles se prolongent, la température moyenne devrait augmenter de 2°C d'ici cinquante ans avec intensification des pluies, aggravation des canicules, et des incidences socio-économiques (augmentation du prix des énergies, vulnérabilité des entreprises...) et environnementales (biodiversité, eau, pratiques agricoles et forestières...). Le Parc s'engage à animer un débat local sur les moyens d'optimiser les consommations (éclairage public...), de relocaliser la production d'énergie, tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement. Il s'engage à soutenir des projets collectifs, de type centrales photovoltaïques villageoises, ou la réalisation de diagnostics énergétiques sur les patrimoines communaux, ou encore l'installation de solaire thermique chez les professionnels du tourisme marqués "Parc". Les communes s'engagent à concerter les habitants en amont de tout projet et à respecter les Guides du développement éolien et photovoltaïque.

## CONSOMMATION RESPONSABLE

**Démultiplier les démarches de consommation solidaire et responsable.**

La future Charte inscrit un élément nouveau : la responsabilisation des consommateurs. Elle rappelle qu'ils ont un rôle à jouer pour soutenir les producteurs locaux et les encourager vers des démarches de qualité. Le Parc propose à la fois de promouvoir les démarches de type circuits courts, de sensibiliser et d'accompagner les collectivités vers de la contractualisation "responsable" (approvisionnement local et de qualité des cantines...) et de développer des démarches de sensibilisation des publics. Le Parc soutient et promeut aussi les actions et expérimentations pour réduire et valoriser les déchets (recyclage, transformation), notamment certains déchets comme ceux issus du bâtiment, de l'agriculture, etc.

## MAINTIEN ET CRÉATION D'EMPLOIS

**Intensifier la politique de maintien et d'accueil des activités et des emplois.**

Cette politique est menée depuis dix ans. Aujourd'hui, le Parc met notamment l'accent sur l'accueil et le maintien des agriculteurs et propose des pistes d'actions à mener avec les communes : l'organisation foncière, l'accès au logement, une adaptation des normes et seuils réglementaires aux évolutions de l'activité agricole (dans un cadre expérimental), le développement des Comités Locaux à l'installation...

Le Parc contribue aussi au repérage et à la création d'activités et d'emplois





## LOGEMENTS ET SERVICES

### Diversifier et renforcer la qualité des logements et des services aux habitants.

Depuis 2001, le Parc soutient financièrement la mise en place de nouveaux services (relais d'assistantes maternelles itinérants, micro-crèches, concerts et cinéma dans les villages, maisons de santé, magasins multi-services...) et le montage d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Son objectif est de poursuivre l'appui auprès des collectivités en faveur de l'évolution qualitative et de l'innovation dans les domaines de l'habitat et des services aux habitants. Dans cette optique, il mobilise ses principaux leviers d'action : la veille et la prospective territoriales, l'aménagement du territoire et l'expérimentation (services itinérants, recours aux technologies de l'information et de la communication, mutualisation des lieux et des moyens...).

## CULTURE

### Affirmer la contribution de la culture au développement local.



Malgré un nombre important de manifestations, d'associations, d'acteurs institutionnels et d'artistes, des inégalités fortes demeurent entre secteurs géographiques. Or la culture est un véritable facteur de développement local. C'est pourquoi le Parc prévoit de soutenir l'action culturelle et la création artistique sous toutes ses formes (écriture, sculpture, peinture, photographie, cinématographie, contes, arts vivants...) et de favoriser notamment sa diffusion dans les secteurs de pentes et de montagne, grâce à des manifestations de type "Cinéma au village", résidences d'artistes...

## Rendez-vous pour l'enquête publique du 19 novembre au 21 décembre

Pour apporter votre avis sur la nouvelle Charte et témoigner de votre soutien pour que le Parc soit reconduit pour 12 ans, participez à l'enquête publique. Tout citoyen pourra, dans chaque mairie, consulter le dossier et consigner son avis dans un registre prévu à cet effet. Vous pourrez aussi rencontrer un Commissaire-enquêteur ; ses dates de permanence vous seront communiquées par voie de presse, sur le site internet, et affichées en mairie. Des observations écrites peuvent également être envoyées à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique à la Mairie de Jaujac - Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC

La future Charte est consultable et téléchargeable sur le site internet du Parc :  
[www.parc-monts-ardeche.fr/v1/article.php3?id\\_article=3046](http://www.parc-monts-ardeche.fr/v1/article.php3?id_article=3046)

## 12 objectifs forts pour 12 ans :

- Classer **1200** ha en réserves biologiques sur le Massif du Tanargue.
- Faire que chaque habitant soit à moins de **30** minutes d'une offre de services.
- Tendre vers un territoire à **0** pesticide, sachant qu'ils polluent l'eau, les sols et mettent en péril la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateurs.
- Soutenir la construction de **5000** logements permanents à l'échelle des Monts d'Ardèche, répondant aux qualités de l'éco-habitat.
- **Diviser par 2** le rythme de prélèvement des terres agricoles par l'urbanisation.
- Développer **14** secteurs potentiels d'activités et d'emplois liés aux spécificités du territoire.
- **0** culture OGM sur le territoire.
- Multiplier par **3** les surfaces et le nombre d'exploitations labellisées en agriculture biologique.
- **50** sites géologiques valorisés pour une labellisation "Géoparc - Label mondial soutenu par l'UNESCO".
- Réduire de **30%** les consommations d'énergie et augmenter de **10 %** la production en énergies renouvelables.
- Reconquérir **8000** ha de châtaigneraies.
- **100%** des enfants des Monts d'Ardèche accueillis à la Maison du Parc et dans les maisons pédagogiques du Parc.

## Témoignage de Sabine BUIS Députée de l'Ardèche, Conseillère régionale Rhône-Alpes, Vice-Présidente au Parc en charge de la révision de la Charte



### Quel est l'intérêt d'adhérer au Parc ?

Le Parc est la structure permettant aujourd'hui d'articuler de façon plus efficace et opérationnelle les politiques publiques. De plus, son apport financier et technique est une aubaine pour le territoire : en 10 ans, près de huit millions d'euros ont été investis pour soutenir les projets de collectivités, professionnels et associations. Enfin, les techniciens du Parc réalisent un travail d'ingénierie, de réseau d'acteurs et de sensibilisation continue... des services que les communes rurales ne pourraient jamais se payer isolément !

### Qu'avez-vous envie de dire aux habitants du Parc pour les encourager à participer à l'enquête publique ?

Le Parc agit directement auprès des communes pour les aider à améliorer notre cadre de vie et à en préserver les qualités. Un Parc n'implique aucune réglementation supplémentaire, il agit sur le principe de "responsabiliser plutôt qu'interdire". Votre commune décidera au printemps prochain d'adhérer ou non au Parc, alors profitez de cette enquête pour lui faire connaître votre avis, vos remarques ou simplement votre soutien au Parc !



Soutenez la Charte 2013-2025,  
demandez l'autocollant du Parc !  
Gratuit / Sur demande  
au 04 75 36 38 60



## La Myrtille sauvage des Monts d'Ardèche à l'honneur



La Myrtille sauvage des Monts d'Ardèche était à l'honneur le samedi 11 août à Mezilhac. En confiture, jus, sirop ou simplement nature, il y en a eu pour tous les goûts!

## La 3<sup>ème</sup> biennale des Métiers d'art

35 créateurs d'art se sont retrouvés début juin à la ferme de Bourlatier pour y présenter leurs dernières œuvres, à la rencontre des habitants, élus et visiteurs. Autour du thème de "l'empreinte de l'invisible", chacun a créé une pièce unique en écho aux peintures de la grotte Chauvet.



## Des chantiers-écoles "pierre sèche"



Le printemps a vu fleurir des chantiers-écoles "pierre sèche" pour tous les publics, sur des sites à fort intérêt patrimonial et touristique : à St-Christol pour des employés municipaux, à Chassiers pour les jardiniers des Fourniols et à St-Michel-de-Chabrilanoux pour des étudiants de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.

## Le Mai des terrasses

Ce printemps, le Mai des terrasses nous a donné rendez-vous dans la pente pour comprendre, partager, déguster, créer, rêver et fêter ensemble ce patrimoine emblématique des Monts d'Ardèche.





## Opération élagage

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, en lien avec ses partenaires (Chambre d'Agriculture, Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche, Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche), propose à partir de cet automne une aide pour la rénovation de la châtaigneraie traditionnelle sur son territoire grâce au soutien financier de la région Rhône-Alpes, du département de l'Ardèche et de l'Europe (programme Leader). 7 000 châtaigniers pourront ainsi être élagués.



La châtaigneraie des Monts d'Ardèche constitue en effet un patrimoine identitaire à préserver et valoriser, un paysage de référence ainsi qu'une ressource non substituable pour le maintien d'activités humaines. La reconquête de la châtaigneraie contribuera à maintenir cet espace patrimonial des pentes ardéchoises, à entretenir les milieux ouverts, riches d'un point de vue écologique, à prévenir les risques (érosion, incendie, maladie) et bien évidemment à maintenir et encourager la vie socio-économique des Monts d'Ardèche.

Pour ce faire, le Parc propose de prendre en charge 50% des coûts d'élagage des propriétaires et ayants droit inscrits à la MSA ainsi que des communes et des associations. De plus, les châtaigniers devront être situés sur une commune du Parc, être de variétés traditionnelles (*Castanea sativa*) et répondre à des critères de qualité.

**Pour plus de renseignements et pour bénéficier des aides, vous pouvez contacter le Parc au 04 75 36 38 60**  
[rbonin@parc-monts-ardeche.fr](mailto:rbonin@parc-monts-ardeche.fr)

## Le Plan Loup déclenché en Ardèche

Durant le printemps dernier, des attaques ont eu lieu sur des troupeaux d'ovins sur la montagne ardéchoise dans les communes de Cellier-du-Luc, Saint-Etienne-de-Lugdars et Monselgues. Au 16 octobre, le bilan était de 34 bêtes tuées ou blessées.

En septembre, Monsieur le Préfet a déclenché le Plan Loup en Ardèche, précisant que l'"hypothèse du loup n'était pas écartée". Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche participe ainsi à une commission "grands prédateurs" dont les objectifs sont de mobiliser des crédits d'urgence pour l'indemnisation des éleveurs dont les troupeaux ont subi des attaques, et de permettre la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection des troupeaux.

Bien entendu, le loup est un animal protégé en France. Les actions envisagées devront tenir compte de cette réalité.

Réunis le 18 septembre dernier, les membres du Bureau du Parc ont exprimé une position unanime sur ce sujet sensible :

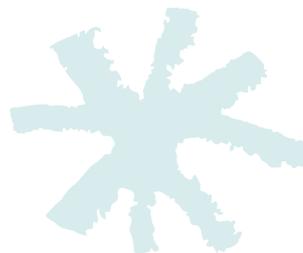
- le Parc apportera sa contribution à la recherche d'indicateurs attestant la nature des attaques sur les troupeaux domestiques,
- le Parc souhaite qu'une réflexion soit engagée à l'échelle du Massif central sur ce retour potentiel du loup,
- le Parc exprime un soutien prioritaire au pastoralisme, compte tenu de l'incompatibilité avérée de cohabitation du loup et des activités d'élevage sur les Monts d'Ardèche.



**LA LPO  
Ardèche : une  
association  
au service  
de la nature !**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a pour objectif de connaître, protéger et valoriser la nature. Depuis 2011, l'association CORA Ardèche a rejoint ce réseau en devenant la LPO Ardèche (LPO 07). Partenaire éducatif du Parc, elle est l'un des principaux acteurs de notre département dans le domaine de la protection de la nature. Outre l'étude et le suivi d'espèces emblématiques, la LPO anime un grand réseau de jardins écologiques, ouverts à tous : les "Refuges LPO". Ce label est décerné à des jardins dans lesquels les pratiques concourent à la protection de la nature et de l'environnement comme les jardins de la Maison du Parc qui recevront ce label cet automne ! La LPO 07 a également mis en place une base de données collaborative dans laquelle chacun peut contribuer à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité : rendez-vous sur [www.faune-ardeche.org](http://www.faune-ardeche.org)

**Pour tout renseignement :**  
 LPO - Ardèche  
 04 75 35 55 90 / [ardeche@lpo.fr](mailto:ardeche@lpo.fr)





## Découvrez Ardurables, édition 2012 !

La Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale et ses partenaires organisent du 22 au 24 novembre la 3<sup>ème</sup> édition des "Ardurables", journées découverte des métiers et savoir-faire en Ardèche méridionale. Durant trois jours, une vingtaine d'entreprises d'Ardèche méridionale ouvrent leurs portes aux scolaires et au grand public, et présentent, sous l'angle du développement durable, des métiers et savoir-faire reconnus dans plusieurs filières d'excellence de l'Ardèche méridionale.

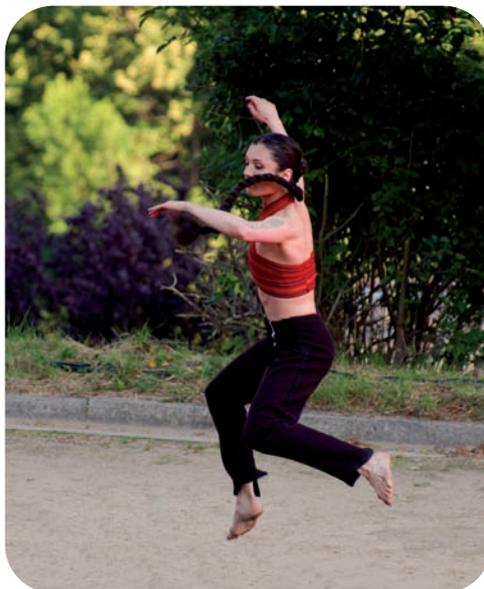
Pour plus d'informations  
sur le programme  
(entreprises et horaires) :  
[www.mdef-ardechemeridionale.fr](http://www.mdef-ardechemeridionale.fr)  
ou 04 75 36 34 30

En 2011, des collégiens découvrent  
les métiers de l'éco-construction  
à la Maison du Parc.



## Résidence à la Maison du Parc

Le programme **FORMAT** propose une résidence de création en danse contemporaine avec la chorégraphe **Isida Micani** et le compositeur, vidéaste et touche à tout **Spike** du 5 au 21 novembre à la Maison du Parc, en partenariat avec la municipalité de Jaujac et la communauté de communes des Sources.



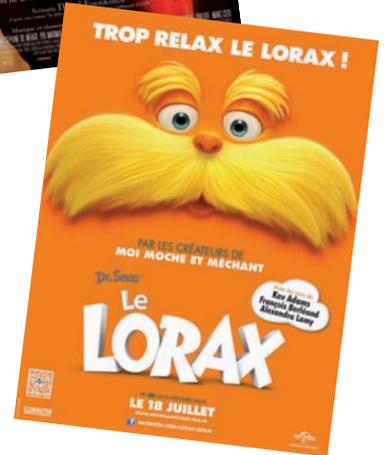
© Fredo Pijnaken

Les artistes travailleront à leur prochaine création qui s'attachera à décoder "le conte" en tant que recueil de nos émotions et/ou manuel de notre rapport à l'autre. Une introspection dans la mémoire collective qui ne manquera pas de nous questionner aussi sur le formatage de nos rêves et désirs inconscients. La scénographie d'images vidéo abstraites, étant pour partie la signature de la compagnie, utilisera maintenant la technologie du cinéma en relief pour mettre le corps au centre de l'image. Les contraintes d'espace et de dynamique induites par ce dispositif influenceront la danse pour créer parfois des jeux d'illusions.

FORMAT propose, à cette occasion, différents rendez-vous pour le public: stage, apéro-danse, bal, tablée, rencontres, performances...

Cette résidence s'inscrit dans un programme d'itinérance développé tout au long de l'année par le programme **FORMAT** associant un territoire, une population et un artiste pour un temps d'échange et de partage. Ces résidences peuvent être accueillies assez simplement par les communes désireuses de créer du lien avec les habitants par la création d'une dynamique culturelle.

Plus d'informations sur [www.format-danse.com](http://www.format-danse.com)  
contact : [format07@free.fr](mailto:format07@free.fr)



## Cinéma au village dans les Monts d'Ardèche, de septembre à juin

Les villages du Parc ont renoué avec le cinéma depuis l'automne dernier, et avec succès, grâce au partenariat avec la Maison de l'Image.

Projections jeune public ou pour tous, cette opération permet d'amener le cinéma sur grand écran au cœur des villages. Des ateliers audiovisuels (cinéma d'animation, trucages, bruitages...) sont également organisés avec les écoles.

L'objectif est triple : proposer des séances de cinéma aux habitants de villages souvent éloignés des lieux de diffusion cinématographiques classiques, soutenir les initiatives culturelles locales en les accompagnant avec un film adapté à leurs projets ou à leur manifestation, et enfin, permettre aux plus jeunes de bénéficier d'ateliers audiovisuels au même titre que l'ensemble des enfants scolarisés dans les centres urbains.

Dès cet automne, les bobines de la maison de l'Image reprennent la route vers une vingtaine de communes partenaires pour des soirées illuminées par la magie et toute l'émotion du cinéma.

Programme des projections :  
[www.maisonimage.eu](http://www.maisonimage.eu)

2012

Organisé par le Parc

## NOVEMBRE

- Du 19 novembre au 21 décembre**  
**> Enquête publique**  
 Révision de la Charte du Parc  
 Plus d'informations au 04 75 36 38 60
- 7 > Cinéma au village**  
 Ribes, salle polyvalente. "Rebelle" à 17h
- 13 > Formation recourir au bois local dans la construction**  
 Aubenas (locaux ONF)  
 Renseignements et inscription au 04 75 35 07 32 (Fibois) ou 04 75 36 34 38 (Maison de l'emploi)
- Du 18 au 25 > 14<sup>ème</sup> rencontre des Cinémas d'Europe.**  
 Aubenas - La Maison de l'Image  
 04 75 89 04 54

## DÉCEMBRE

- 8 > Cinéma au village**  
 Valgorges - A 17h film jeune public (à définir).  
 A 20h30 film tout public (à définir)
- Les 13 et 14 > Formation découverte de la sylviculture irrégulière**  
 Maison du Parc et territoire du Parc.  
 Pour élus et techniciens des collectivités.  
 Renseignements et inscription au 04 75 36 38 60

## JANVIER

- Du 18 janvier au 18 février**  
**> Exposition : Les cheminées d'usine**  
 Labégude - Résidence du Val d'Ardèche  
 04 75 36 38 60

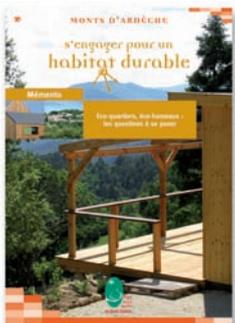


Retrouvez tous les rendez-vous incontournables dans les Monts d'Ardèche, en consultant l'Agenda 2012 du Parc.

# parutions



## S'engager pour un habitat durable



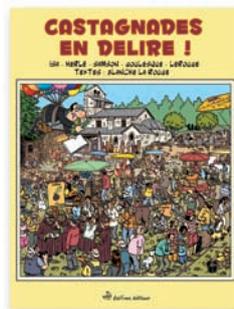
Le Parc soutient depuis plusieurs années les projets d'éco-quartier et d'éco-hameaux. Ces démarches permettent de proposer un habitat plus économe en foncier et en énergie, plus respectueux de la biodiversité et du cadre de vie, offrant plus de mixité sociale et

d'espaces partagés.

Afin de sensibiliser les communes et faciliter la mise en œuvre de ce type de projet, un mémento a été édité par le Parc : ce document présente les étapes essentielles à la réussite d'un éco-hameau et évoque différentes expériences en cours dans les Monts d'Ardèche.

**Document disponible sur demande au Parc.**

## Castagnades en délire !



Isa, Herlé, Samson, Goulesque, Lerouge : cinq dessinateurs auteurs de bandes dessinées. Ils ont été invités par le Parc à imaginer et créer un album humoristique inspiré par l'univers des fêtes de la châtaigne, les "Castagnades". Et ces derniers n'en sont pas à leur toute première rencontre avec l'Ardèche : ils sont des piliers du Festival de la bande dessinée d'humour qui se déroule chaque automne à Burzet.

**L'album est édité et diffusé par Kallima, imprimeur-éditeur à Antraigues. Il sera en vente sur les stands du Parc lors des Castagnades, à la Maison du Parc et dans les librairies - Prix de vente : 15 €**

## Les Chemins de la création : visites d'ateliers d'art



Le tout nouveau carnet d'adresses recensant les ateliers d'art ouverts au public est disponible. Plus de 140 artisans d'art, artistes et plasticiens répartis sur tout le Parc vous accueillent dans leur atelier tout au long de l'année pour vous faire partager leur passion.

Vous pourrez aussi vous initier à différentes techniques et activités : de nombreux stages et cours sont proposés.

**Carnet disponible sur demande au Parc ou à retirer dans les offices de tourisme.**



## Dans vos assiettes

### Taboulé de châtaignes

#### Recette de l'Auberge de Bise, Genestelle

##### Ingrédients :

250g de brisure de châtaignes  
4 tomates  
1/2 poivron rouge  
1/2 poivron jaune  
1 oignon  
1 échalote  
1 botte de menthe fraîche  
50g de raisins secs

Pour la sauce : huile d'olive, vinaigre, moutarde, le jus d'1 citron, sel, poivre



Brisure de châtaignes

##### Préparation :

Cuire la brisure de châtaignes 20 minutes environ dans de l'eau bouillante salée puis égoutter. Tailler en cubes les poivrons, monder, épépiner et couper en cubes les tomates, ciseler l'oignon, l'échalote et la menthe fraîche. Dans un saladier mélanger tous les ingrédients. Préparer une vinaigrette avec l'huile d'olive, le vinaigre, la moutarde et mettre le jus de citron à la fin. Mélanger délicatement.



## Le chiffre : 165

C'est le nombre de communes comprises dans le périmètre d'étude du projet de Parc 2013 / 2025. Aux 153 communes Ardéchoises, s'ajoutent 12 communes situées en Haute-Loire, permettant ainsi d'intégrer l'ensemble du Massif du Mézenc.



## Toponymie

Les noms de lieux témoignent souvent de leur fonction, passée ou encore actuelle.

Plusieurs lieux de passages, de franchissement, ont ainsi été baptisés comme "Les passes" (hameau d'Issamoulenc), "le passadou" (ferme de Mayres) évoquant explicitement leur rôle. "La planche", rappelle juste le petit pont sommaire qui servait à franchir une rivière.

Mais toutes les appellations ne sont pas si explicites. Les "Pauses" ou "Pauzes", indiquent non pas une halte mais l'emplacement d'un moulin. Mais on s'arrêtait se désaltérer le long des routes à "la béguda" (qui a donné Labégude) et qui signifiait "la buvette" !



## Quizz

### QUIZZ "J'aide les oiseaux à passer l'hiver"



© jo.weber - Fotolia.com

L'automne est déjà bien installé, l'hiver approche et bientôt les premières gelées, le froid, la neige... c'est une période difficile qui s'annonce pour la petite faune des jardins : la nourriture va se faire rare, les conditions vont devenir éprouvantes. Si vous voulez aider les oiseaux à passer ce mauvais cap, c'est fort simple ! Voici quelques conseils sous forme d'un quizz... nature !

#### Que puis-je donner aux oiseaux à manger durant l'hiver ?

- Des graines en mélange (tournesol, chènevis, millet, lin...)
- Des fruits passés (pommes, coings...)
- De la graisse (saindoux, margarine...)

de l'eau  
vionnes...), plantez-les au jardin ! Et n'oubliez pas de disposer une coupelle avec  
dans des bates très appréciées (sorbier des oiseaux, églantiers, sureaux, cornouillers,  
Réponse : des graines, des fruits, des matières grasses, des restes alimentaires...  
mais surtout pas d'aliments salés, ni de pain sec. La nourriture peut être distribuée  
dans des mangeoires suspendues au sol. Certains arbrustes produisent

#### Quand peut-on commencer à nourrir les oiseaux ?

- Dès la fin de l'été
- A la Sainte-Catherine
- A Noël

de ne débuter le nourrissage que lorsqu'un gel prolongé  
ou d'importantes chutes de neige empêchent les oiseaux  
de trouver leur nourriture. Ne jamais arrêter brutalement  
les oiseaux habitués à venir aux mangeoires.  
Réponse : il n'y a pas de date fixe, mais il est conseillé

#### Quel oiseau ne vient pas l'hiver aux mangeoires ?

- Le verdier
- Le chardonneret
- La fauvette des jardins
- La mésange noire

Réponse c : la fauvette des jardins, espèce peu  
commune en Ardèche et surtout espèce  
migratrice qui gagne ses quartiers d'hivernage  
en Afrique du sud

Retrouvez tous nos conseils sur le site de l'opération "Accueillons la nature au jardin !" : [www.jardins.parc-monts-ardeche.fr](http://www.jardins.parc-monts-ardeche.fr), rubrique "Téléchargements"